



PLF 2009 – P 230

VIE DE L'ÉLÈVE

Objectifs et indicateurs :

Un indicateur a disparu : celui qui mesure la proportion d'élèves ayant obtenu l'AFPS¹ mais, il faut signaler que depuis le 1er août 2007, l'AFPS n'existe plus. Celle-ci est remplacée par la formation "Prévention et secours civiques de niveau 1" (PSC 1)

Parmi les objectifs ciblés :

- l'accent est mis sur la diminution de l'absentéisme en LP. Le volontarisme conduit à diminuer la cible d'1/3 : 7% au lieu de 10% prévus jusqu'alors.
- L'objectif de diminuer les violences graves signalés (sic !) est handicapé par le passage de SIGNA à SIVIS.
- L'indicateur mesurant la proportion d'élèves détenteurs d'une licence d'association sportive d'établissement est revu considérablement à la baisse : les cibles 2011 sont de 18% à l'école élémentaire² (prévus l'an dernier pour 2010 35%) ; 27% en collège (45% l'an dernier), 17% en lycées (15% au PLF 2008).
- Volontarisme affiché de l'accompagnement de vie scolaire pour les élèves handicapés avec une cible augmentée de 10 points à 50%

Par ailleurs, la présentation du programme met l'accent sur :

- l'accompagnement éducatif ;
- le Code de la paix scolaire
- le plan « Espoir banlieue »

Données générales :

	LFR2006	LFR 2007	LFI2008	PLF2009	Variation	%
Dépenses de personnel	4 180 560 166 €	2 936 306 863 €	1 893 635 123 €	1 696 011 352 €	-197 623 771 €	-10,44%
Dépenses de fonctionnement	215 046 206 €	90 767 884 €	49 842 700 €	48 943 961 €	-898 739 €	-1,80%
Dépenses d'intervention	1 497 163 935 €	1 752 834 815 €	1 911 108 915 €	2 027 765 892 €	116 656 977 €	6,10%
TOTAL	5 892 770 307 €	4 779 909 562 €	3 854 586 738 €	3 772 721 205 €	-81 865 533 €	-2,12%

Les baisses importantes en termes de rémunérations sont la conséquence du transfert des TOS.

EN revanche, contrairement au discours ministériel, l'encadrement éducatif se détériore. Son engagement de remplacer poste pour poste les départs de MI-SE n'est pas tenu/ L'an dernier 300 supports ont servi à créer des postes d'infirmières, c'est le cas à nouveau cette année.

¹ Attestation de Formation aux Premiers Secours

² On s'interroge sur sa présence ici...

Malgré les promesses, le maintien et le développement des personnels de santé n'est pas acté. Les créations n'ont pas été suivies de recrutements effectifs.

	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08
Médecins	1 402	1 383	1 230	1 201	1 292
Infirmiers	6 229	6 220	6 157	6 397	6 622
TOTAL	7 631	7 603	7 387	7 598	7 914

Emplois

Plafonds : solde – 11209 ETPT

Plafond en ETPT	LFR 2006	LFI 2007	LFI2008	PLF2009	Variation
Ens. Stagiaires	286	411	411	411	
Pers Accomp Suivi	37 350	34 321	31 079	32 280	1 201
Pers adm. Techn. S'erv.	88 031	45 227	13 442	1 032	- 12 410
Total	125 667	79 959	44 932	33 723	- 11 209

On constate l'évolution du nombre des ATOS.

Evolution du schéma d'emplois :

Seule mesure prévue, la transformation de 300 emplois de MI-SE en 300 emplois d'infirmières (100 ETPT)

En revanche mes mesures de transfert concernent :

- 77 emplois pour Mayotte (25 ETPT)
- 6 emplois transférés au programme 214 (Soutien)
- Le transfert de 11 279 TOS

 Pas de modification des recrutements de CPE

Solde des emplois

	ETPT
Vie Scolaire et éduc.	12 139
Santé scolaire	8 759
Acc. Elèves hand.	9 000
Action sociale	2 792
Accueil et service	1 033

Eléments salariaux :

Les rémunérations représentent 889 M€ répartis :

- traitements indiciaires (titulaires, no-titulaires, stagiaires) : 827 M€
- majorations DOM : 37 M€
- SFT : 13 M€
- Indemnité de résidence : 7M€
- BI et NBI : 5 M€

Indemnités : 54 M€ hors RAFP

- Indemnité forfaitaire CPE : 13 M€ (M€ l'an dernier)
- Prime d'entrée dans le métier : 5 M€
- GIPA : 1 M€
- Indemnité forfaitaire de travaux supplémentaires : 10 M€
- Indemnité sujétions spéciales service social : 6 M€
- Indemnité sujétions spéciales médecins : 5 M€
- Indemnité d'éloignement : 3 M€
- HS et vacances : 107 M€ soit +123%

Mesures catégorielles

Une enveloppe de 1,8 M€ hors CAS est prévue pour l'extension en année pleine des mesures 2008 et pour financer l'amélioration du régime indemnitaire des personnels non enseignants.

 Rien n'est prévu pour les CPE

Actions :

Vie scolaire et éducation à la responsabilité :

La subvention versée au CNASEA (qui répartit entre les EPLE) est de 1205,8 M€ :

- AED : 1059,1 M€
- Indemnisation du chômage des emplois-jeunes 12,3 M€
- EVS : 134,4 M€ : maintien des EVS handicap, des EVS assistance administrative aux directeurs d'école et des autres qui ont été maintenus en 2008 : soit 42 500 contrats au 1^{er} janvier 2009.
Coût moyen pour le MEN : 3160 € par contrat.

Accompagnement éducatif :

174 M€ de subventions sont versés aux EPLE au titre de l'accompagnement éducatif. (71% aide au travail, 9,4% pratique sportive, 19,4% pratique artistique et culturelle). Les crédits permettent de rémunérer 6000 AED et 39,6 M€ aux associations

Subventions versées aux EPLE et aux associations au titre de la vie collégienne et lycéenne : 16,7 M€

- 3 M€ aux AS (USEP et UNSS)
- 15 M€ dont 10 venant du MEN sont consacrés à l'Ecole ouverte pour un coût moyen de 88 € /élève.

Accompagnement des élèves handicapés :

162 000 élèves cette année (+12 600) : 110 800 sont scolarisés en classe ordinaire avec l'appui d'un dispositif collectif (CLIS ou UPI)
3 M€ sont consacrés à la formation des AVS.

